

Evolusis IX

Communication à caractère promotionnel

ISIN : FR001400AFSO

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie⁽¹⁾ et à la date d'échéance⁽⁴⁾.

Titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

Éligibilité : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Titre de créance émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.⁽²⁾ (l'« Émetteur ») bénéficiant d'une garantie donnée par Citigroup Global Markets Limited⁽²⁾ (le « Garant »).

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé⁽³⁾). En cas de revente du titre de créance avant la date d'échéance⁽⁴⁾ ou la date de remboursement anticipé automatique⁽⁴⁾ effective, l'investisseur prend un risque de perte partielle ou totale en capital non mesurable a priori.

Commercialisation du 13 juin 2022 au 7 octobre 2022 pouvant être clôturée sans préavis.

L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Afi • Esca 
GROUPE BURRUS

Compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

« Evolusis IX » n'est pas une obligation verte. « Evolusis IX » est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice (tel que défini en page suivante) sous-jacent est construit de façon à sélectionner les entreprises présentant la meilleure Note Environnementale (telle que définie en page 6) selon la méthodologie mise en place par V.E (anciennement appelé Vigeo Eiris). L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

(1) L'investisseur prend un risque de perte partielle ou totale en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance⁽⁴⁾ ou la date de remboursement anticipé automatique⁽⁴⁾ effective. Les risques associés à ce titre de créance sont détaillés dans cette brochure.

(2) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 11 mai 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du produit.

(3) Le remboursement anticipé automatique ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant le 5 décembre 2024.

(4) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

Présentation du titre de créance « *Evolusis IX* »

« *Evolusis IX* » est un titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. D'une durée d'investissement de 10 ans maximum, libellé en EUR, il offre aux investisseurs :

- **Une exposition aux marchés actions européens et américains**, liée à l'évolution positive ou négative de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 % (ci-après l'« Indice »), calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent, et en **retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an**, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.
- **Une possibilité de remboursement anticipé automatique activable de l'année 2 à l'année 9⁽¹⁾**, si à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, la performance de l'Indice est positive ou nulle. La performance de l'Indice (ci-après la « Performance de l'Indice »⁽¹⁾) à une date de constatation annuelle⁽¹⁾ donnée ou à la date de constatation finale⁽¹⁾ est l'écart entre son niveau de clôture à cette date et son niveau de clôture à la date de constatation initiale (le 7 octobre 2022) exprimée en pourcentage de son niveau de clôture à la date de constatation initiale⁽¹⁾.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 6,50% par année écoulée** depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ si la Performance de l'Indice⁽¹⁾, à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, est positive ou nulle ou si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est supérieure ou égale à -25% à la date de constatation finale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,81%).
- **Un remboursement du capital initial à l'échéance⁽¹⁾** si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ n'est pas strictement inférieure à -50% au terme des 10 ans.
- **Une perte en capital à hauteur de la perte enregistrée par l'Indice à l'échéance⁽¹⁾ si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est strictement inférieure à -50%. La perte en capital peut être partielle ou totale.**

Evolusis IX est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « *Evolusis IX* », soit 1 000 EUR. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou mise en résolution du Garant. L'attention des investisseurs est donc attirée sur le fait que la valeur de remboursement du produit ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué.

Le Taux de Rendement Annuel utilisé dans cette brochure est brut, sans prise en compte des frais de gestion pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou d'éventuels droits de garde en compte-titres, des autres frais et des prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Il est calculé pour un investissement de 1 000 EUR entre la date de constatation initiale, le 7 octobre 2022, et la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 7 octobre 2022 (date de constatation initiale) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuels bruts effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels bruts indiqués dans la présente brochure. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « *Evolusis IX* » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et pour la définition de la Performance de l'Indice.

Présentation du titre de créance « *Evolusis IX* »

« **Evolusis IX** » est un titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. D'une durée d'investissement de 10 ans maximum, libellé en EUR, il offre aux investisseurs :

- **Une exposition aux marchés actions européens et américains**, liée à l'évolution positive ou négative de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 % (ci-après l'« Indice »), calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent, et en **retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an**, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.
- **Une possibilité de remboursement anticipé automatique activable de l'année 2 à l'année 9⁽¹⁾**, si à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, la performance de l'Indice est positive ou nulle. La performance de l'Indice (ci-après la « Performance de l'Indice »⁽¹⁾) à une date de constatation annuelle⁽¹⁾ donnée ou à la date de constatation finale⁽¹⁾ est l'écart entre son niveau de clôture à cette date et son niveau de clôture à la date de constatation initiale (le 7 octobre 2022) exprimée en pourcentage de son niveau de clôture à la date de constatation initiale⁽¹⁾.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 6,50% par année écoulée** depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ si la Performance de l'Indice⁽¹⁾, à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, est positive ou nulle ou si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est supérieure ou égale à -25% à la date de constatation finale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,81%).
- **Un remboursement du capital initial à l'échéance⁽¹⁾** si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ n'est pas strictement inférieure à -50% au terme des 10 ans.
- **Une perte en capital à hauteur de la perte enregistrée par l'Indice à l'échéance⁽¹⁾ si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est strictement inférieure à -50%. La perte en capital peut être partielle ou totale.**

Evolusis IX est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « **Evolusis IX** », soit 1 000 EUR. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou mise en résolution du Garant. L'attention des investisseurs est donc attirée sur le fait que la valeur de remboursement du produit ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué.

Le Taux de Rendement Annuel utilisé dans cette brochure est brut, sans prise en compte des frais de gestion pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou d'éventuels droits de garde en compte-titres, des autres frais et des prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Il est calculé pour un investissement de 1 000 EUR entre la date de constatation initiale, le 7 octobre 2022, et la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 7 octobre 2022 (date de constatation initiale) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuels bruts effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels bruts indiqués dans la présente brochure. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **Evolusis IX** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et pour la définition de la Performance de l'Indice.

Avantages

- Si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾ de l'année 2 à 9, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé. L'investisseur **reçoit l'intégralité du capital initial plus un gain de 6,50% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾**, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,81%⁽²⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment et si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est supérieure ou égale à -25%, l'investisseur **reçoit l'intégralité du capital initial plus un gain de 6,50% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit un gain de 65%)**, soit un Taux de Rendement Annuel brut de 5,04%⁽²⁾.
- **Un remboursement du capital initial à l'échéance des 10 ans** si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ n'est pas strictement inférieure à -50%, soit un Taux de Rendement Annuel brut nul⁽²⁾.

Inconvénients

- **Un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
 - Dans le cas où « Evolusis IX » n'a pas été remboursé par anticipation et où la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est strictement inférieure à -50% à la date de constatation finale⁽¹⁾.
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé automatique). Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 ans à 10 ans.**
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 6,50% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾** (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,81%⁽²⁾).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- Le rendement du titre de créance « Evolusis IX » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la Performance de l'Indice⁽¹⁾ autour des seuils de -50% et -25%.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% d'indice par an, **ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est toujours négative aux différentes dates de constatation annuelle⁽¹⁾), le mécanisme de remboursement anticipé automatique ne sera jamais activé.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et pour la définition de la Performance de l'Indice.

(2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel brut est calculé entre la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Veuillez vous référer à la méthodologie de calcul des Taux de Rendement Annuel en page 2.

Mécanisme de remboursement du titre de créance

• Remboursement anticipé automatique possible à partir de la deuxième année

À l'issue des années 2 à 9, aux dates de constatation annuelle⁽¹⁾, si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est **positive ou nulle**, le titre de créance s'arrête.

L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité
du capital initial



Un gain de 6,50 % par année écoulée
depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
(soit un Taux de Rendement Annuel brut
maximum de 5,81 %⁽²⁾)

Sinon, si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est négative, le titre de créance continue.

• Remboursement à l'échéance des 10 ans

À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe la Performance de l'Indice⁽¹⁾ à la date de constatation finale (le 7 octobre 2032).

CAS DÉFAVORABLE :

Si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est **strictement inférieure à -50%**, l'investisseur reçoit le 7 décembre 2032 :

L'intégralité du capital initial
diminuée de la baisse⁽³⁾ de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital qui peut être partielle ou totale.

CAS MÉDIAN :

Si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est **strictement inférieure à -25% mais supérieure ou égale à -50%**, l'investisseur reçoit le 7 décembre 2032 :

L'intégralité du capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel brut nul⁽²⁾)

CAS FAVORABLE :

Si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est **supérieure ou égale à -25%**, l'investisseur reçoit le 7 décembre 2032 :

L'intégralité
du capital initial



Un gain de 6,50 % par année écoulée depuis la date
de constatation initiale⁽¹⁾, soit un gain de 65 %
(soit un Taux de Rendement Annuel brut de 5,04 %⁽²⁾)

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et pour la définition de la Performance de l'Indice.

(2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel brut est calculé entre la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Veuillez vous référer à la méthodologie de calcul des Taux de Rendement Annuel en page 2.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 7 octobre 2032) exprimée en pourcentage de son niveau de clôture à la date de constatation initiale⁽¹⁾.



Evolution IX

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

« Evolusis IX »

Scénario défavorable : performance de l'Indice strictement inférieure à -50 % à l'échéance des 10 ans

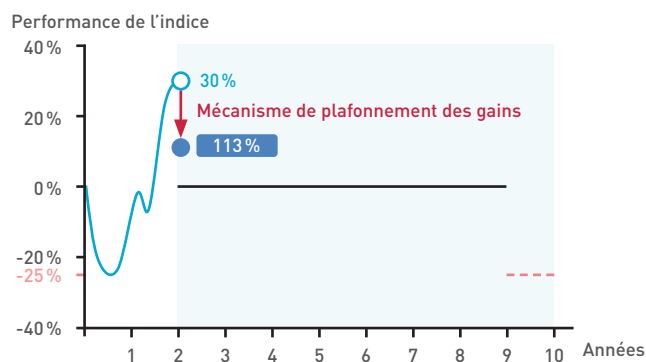
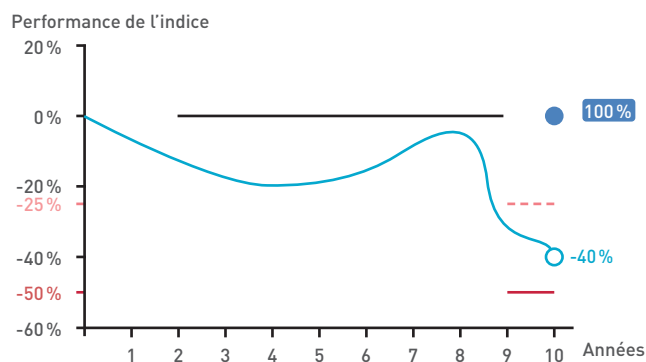
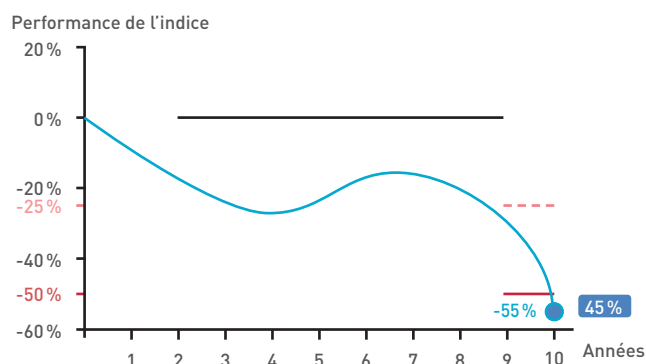
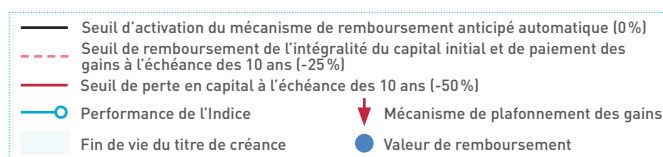
- À l'issue des années 2 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est strictement négative. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, et le titre de créance continue.
- À l'échéance des 10 ans, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est de -55%. L'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la baisse⁽³⁾ de l'Indice, soit 45% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel brut est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice, soit -7,55%⁽²⁾⁽³⁾.
- Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital. Dans le cas défavorable où la Performance de l'Indice⁽¹⁾ serait strictement inférieure à -50% à la date de constatation finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital initial. Cette perte serait totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable (-100%).

Scénario médian : performance de l'Indice comprise entre -25% (exclu) et -50% (inclus) à l'échéance des 10 ans

- À l'issue des années 2 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est strictement négative. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, et le titre de créance continue.
- À l'échéance des 10 ans, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est égale à -40% et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%, mais en dessous du seuil de -25%. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel brut est alors nul⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel brut de -4,90%⁽²⁾⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'Indice.

Scénario favorable : performance positive de l'Indice à l'issue de la deuxième année (mécanisme de plafonnement des gains)

- À la 1^{ère} date de constatation annuelle⁽¹⁾, à l'issue de l'année 2, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est positive (+30%). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, et le titre de créance s'arrête.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 6,50% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, soit 113% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel brut est alors égal à 5,81%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel brut de 12,89%⁽²⁾⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et pour la définition de la Performance de l'Indice.
 (2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel brut est calculé entre la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Veuillez vous référer à la méthodologie de calcul des Taux de Rendement Annuel en page 2.
 (3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 7 octobre 2032) exprimée en pourcentage de son niveau de clôture à la date de constatation initiale⁽¹⁾.
 (4) L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets puis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

Zoom sur l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 %

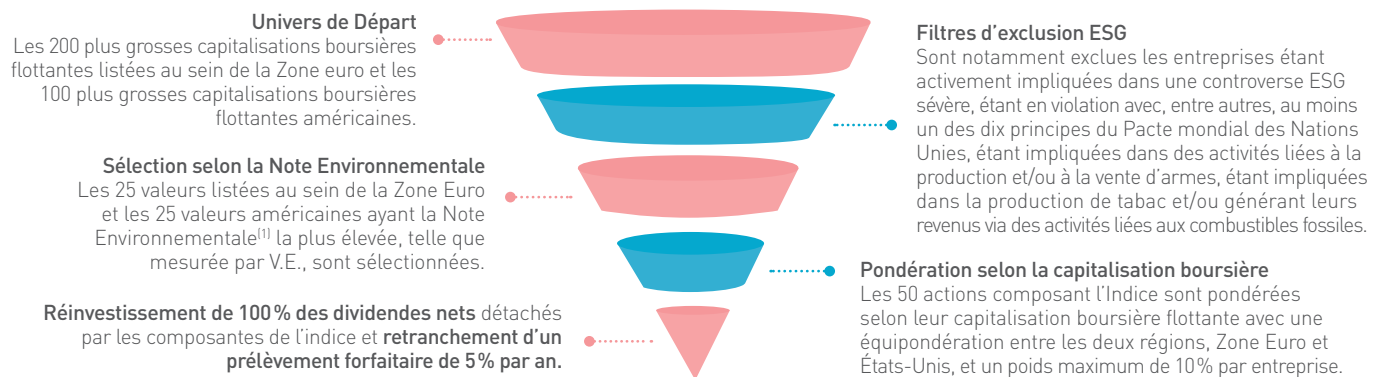
L'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 % est un indice actions créé, calculé et publié par Euronext® depuis le **05 mai 2021**, en partenariat avec **V.E (anciennement Vigeo Eiris)** agence indépendante d'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

6

Il est composé de 25 valeurs listées au sein de la Zone Euro et de 25 valeurs américaines suffisamment liquides et non impliquées dans des controverses ESG sévères grâce à l'utilisation de plusieurs filtres d'exclusion ESG, et sélectionnées selon leur Note Environnementale⁽¹⁾ (basés sur des critères définis par V.E.). Ces 50 actions sont ensuite pondérées selon leur capitalisation boursière flottante en équipondérant les deux régions Zone Euro et États-Unis sous la contrainte d'un poids maximum de 10% par entreprise. Ce processus de sélection et pondération est effectué trimestriellement.

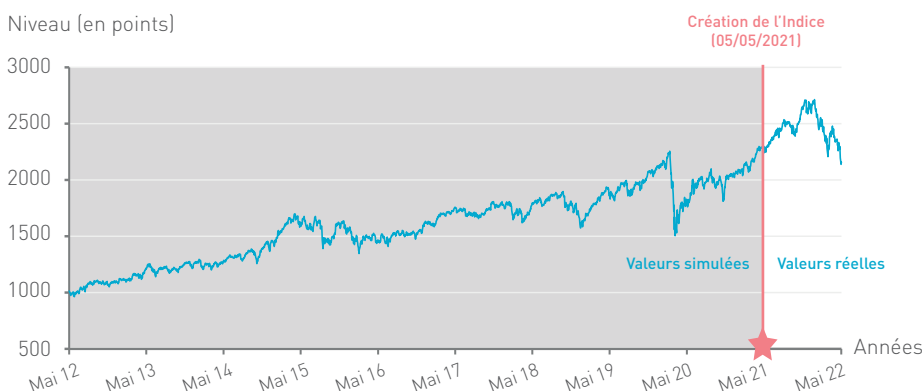
L'indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice classique ne réinvestissant pas les dividendes. Pour information, le niveau moyen des dividendes nets distribués par les actions composants l'indice Euronext Transatlantic Environment 50 Decrement 5 % est de 2,45% par an depuis le 10 mai 2012 (source : Bloomberg).

Processus de création de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 %



Évolution de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 % (dividendes réinvestis)

Toutes les données précédant le 5 mai 2021 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Performances cumulées et simulées au 11 mai 2022

1 an	-4,57%
3 ans	15,49%
5 ans	22,94%
10 ans	112,70%

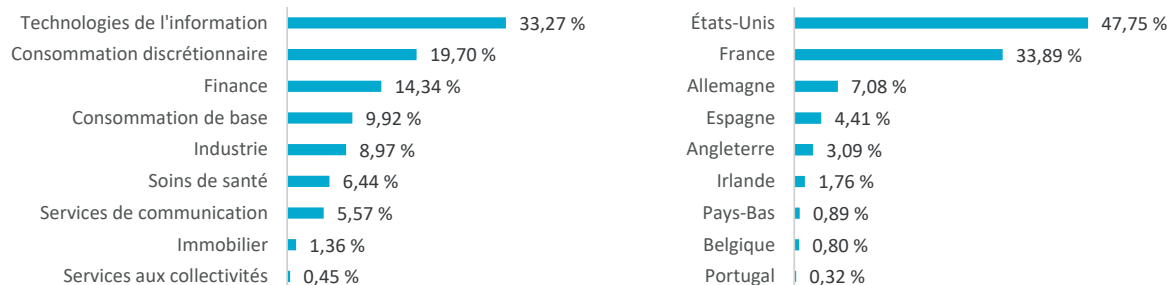
Source : Euronext® (pour la période du 11 mai 2012 au 11 mai 2022), Bloomberg, au 11 mai 2022.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Citigroup et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://live.euronext.com/en/product/indices/NL0015000BW1-XPAP>. Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.boursedirect.fr/fr/marche/euronext-paris/en-transatlantic-environment-5-NL0015000BW1-ETE5D-EUR-XPAP/seance>. Pour plus de détails sur V.E., voir en page 8.

(1) Attribuée par V.E selon leur méthodologie Equitics® et regroupant des critères environnementaux liés à des problématiques de management interne, de supply chain et de sécurité des produits. Chaque émetteur se voit attribuer une note Environnementale sur 100 (la note la plus élevée étant la meilleure).

Répartition sectorielle et géographique de l'Indice



Source : Bloomberg, Citi, au 11 mai 2022.

Principales caractéristiques financières du titre de créance

Code ISIN	FR001400AFS0
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Émetteur	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽¹⁾
Garant	Citigroup Global Markets Limited ⁽¹⁾
Règlement / Livraison	Euroclear France
Devise	EUR
Offre au public	Oui, en France et au Luxembourg.
Période de commercialisation	Du 13 juin 2022 au 7 octobre 2022 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (50 000 000 euros), la commercialisation du titre de créance « Evolusis IX » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 7 octobre 2022 ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Sous-jacent	Indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5% (code Bloomberg : ETE5D Index ; ISIN : NL0015000BW1). L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an .
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Montant de l'émission	50 000 000 euros
Valeur nominale	1 000 euros
Prix d'émission	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 titre de créance
Performance de l'Indice	La Performance de l'Indice à une date de constatation annuelle donnée ou à la date de constatation finale est l'écart entre son niveau de clôture à cette date et son niveau de clôture à la date de constatation initiale exprimée en pourcentage de son niveau de clôture à la date de constatation initiale.
Date d'émission	13 juin 2022
Date de constatation initiale	7 octobre 2022
Dates de constatation annuelle	7 octobre 2024, 7 octobre 2025, 7 octobre 2026, 7 octobre 2027, 9 octobre 2028, 8 octobre 2029, 7 octobre 2030, 7 octobre 2031.
Dates de remboursement anticipé automatique	5 décembre 2024, 5 décembre 2025, 7 décembre 2026, 7 décembre 2027, 5 décembre 2028, 5 décembre 2029, 5 décembre 2030, 5 décembre 2031.
Date de constatation finale	7 octobre 2032
Date d'échéance	7 décembre 2032 (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
Marché secondaire	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00%. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la Section Avertissement en page suivante.
Commission de vente	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,90% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Agent de calcul	CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure, le 11 mai 2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Avertissements importants : Evolusis IX

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾) et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de sa valeur (en raison notamment de l'évolution de la performance du Sous-jacent et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié au Sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5%.

Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice : afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter l'Indice, du produit notamment, la documentation juridique⁽²⁾ prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé automatique du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » ci-dessous pour plus d'informations.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable d'investir dans le produit. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre. **Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.** Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du Prospectus » ci-après et de lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus du produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit cette dernière prévaut. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.**

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des **Conditions Définitives** (Issue Terms) rédigées dans le cadre du **Prospectus de Base** dénommé « Citi US \$ 80, 000, 000 Global Medium Term Note Programme » en date du 17 décembre 2021 (tel que complété ou modifié par des suppléments en date du **1^{er} février 2022**, **16 mars 2022** et du **5 mai 2022**). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (*Central Bank of Ireland*, « CBI ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base, les Conditions Définitives (Issue Terms), sont disponibles sur le site fr.citifirst.com/FR, sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles à l'adresse fr.citifirst.com/FR001400AFS0. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les Investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/FR/Documentation-legale/Base-prospectus-Notes> ou de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

DISPONIBILITÉ DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS : La dernière version du document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR001400AFS0&lang=FR&jurisdiction=FR>.

GARANT : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), [le « Garant »]. Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

DONNÉES DE MARCHÉS : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

RACHAT À L'INITIATIVE DE L'INVESTISSEUR : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du produit aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

FRAIS, FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES AU CONTRAT D'ASSURANCE : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

CONFLIT D'INTÉRÊTS : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

RESTRICTION DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit. **RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ETATS-UNIS :** Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la « Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « US Person » tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Réglementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

AGRÈMENT : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

INFORMATIONS RELATIVES À V.E. : V.E, filiale de Moody's anciennement appelée Vigeo Eiris, est une agence indépendante qui se positionne en acteur mondial de l'analyse ESG. V.E évalue le niveau d'intégration par les organisations de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance à leur stratégie, leurs opérations et leurs fonctions managériales. V.E se base sur une méthodologie exclusive et des process reconnus qui garantissent la pertinence de ses analyses et opinions. La méthodologie de V.E est complexe, propriétaire (et par conséquent confidentielle et commercialement sensible), peut ne pas être complètement divulguée, et peut différer des autres méthodologies de score ESG utilisées par d'autres fournisseurs. Plus d'informations sur V.E sont disponibles sur demande auprès de cette dernière.

AVERTISSEMENT RELATIF À EURONEXT : Euronext Paris S.A. ainsi que toute filiale directe ou indirecte détient tous droits de propriété (intellectuelle) relatifs à l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5%. Euronext N.V., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5%, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul et/ou la diffusion de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5%, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5% est une marque déposée d'Euronext Paris S.A., ainsi que de toute filiale directe ou indirecte.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2022.



www.afi-esca.com

AFI ESCA : Compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 12 359 520 euros. R.C.S. Strasbourg 548 502 517. Siège social : 2, quai Kléber 67000 Strasbourg.

Merci d'adresser toute votre correspondance à : AFI ESCA - CS 30441 - 67008 Strasbourg Cedex.

www.afi-esca.lu

AFI ESCA Luxembourg S.A. : Compagnie d'assurance vie. Entreprise soumise à l'autorité du Commissariat aux Assurances. société de droit luxembourgeois au capital social de 13.000.000 EUR. R.C.S. Luxembourg n° B175991, matricule 2013 2204 277. Siège social : 4, rue du Fort Wallis - L-2714 LUXEMBOURG.

Avantages

- Si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾ de l'année 2 à 9, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé. L'investisseur **reçoit l'intégralité du capital initial plus un gain de 6,50% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾**, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,81%⁽²⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment et si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est supérieure ou égale à -25%, l'investisseur **reçoit l'intégralité du capital initial plus un gain de 6,50% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit un gain de 65%)**, soit un Taux de Rendement Annuel brut de 5,04%⁽²⁾.
- **Un remboursement du capital initial à l'échéance des 10 ans** si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ n'est pas strictement inférieure à -50%, soit un Taux de Rendement Annuel brut nul⁽²⁾.

Inconvénients

- **Un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
 - Dans le cas où « Evulusis IX » n'a pas été remboursé par anticipation et où la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est strictement inférieure à -50% à la date de constatation finale⁽¹⁾.
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé automatique). Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 ans à 10 ans.**
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 6,50% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾** (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,81%⁽²⁾).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- Le rendement du titre de créance « Evulusis IX » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la Performance de l'Indice⁽¹⁾ autour des seuils de -50% et -25%.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% d'indice par an, **ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est toujours négative aux différentes dates de constatation annuelle⁽¹⁾), le mécanisme de remboursement anticipé automatique ne sera jamais activé.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et pour la définition de la Performance de l'Indice.

(2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel brut est calculé entre la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Veuillez vous référer à la méthodologie de calcul des Taux de Rendement Annuel en page 2.

Mécanisme de remboursement du titre de créance

• Remboursement anticipé automatique possible à partir de la deuxième année

À l'issue des années 2 à 9, aux dates de constatation annuelle⁽¹⁾, si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est **positive ou nulle**, le titre de créance s'arrête.

L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité
du capital initial



Un gain de 6,50 % par année écoulée
depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
(soit un Taux de Rendement Annuel brut
maximum de 5,81 %⁽²⁾)

Sinon, si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est négative, le titre de créance continue.

• Remboursement à l'échéance des 10 ans

À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe la Performance de l'Indice⁽¹⁾ à la date de constatation finale (le 7 octobre 2032).

CAS DÉFAVORABLE :

Si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est **strictement inférieure à -50%**, l'investisseur reçoit le 7 décembre 2032 :

L'intégralité du capital initial
diminuée de la baisse⁽³⁾ de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital qui peut être partielle ou totale.

CAS MÉDIAN :

Si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est **strictement inférieure à -25% mais supérieure ou égale à -50%**, l'investisseur reçoit le 7 décembre 2032 :

L'intégralité du capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel brut nul⁽²⁾)

CAS FAVORABLE :

Si la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est **supérieure ou égale à -25%**, l'investisseur reçoit le 7 décembre 2032 :

L'intégralité
du capital initial



Un gain de 6,50 % par année écoulée depuis la date
de constatation initiale⁽¹⁾, soit un gain de 65 %
(soit un Taux de Rendement Annuel brut de 5,04 %⁽²⁾)

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et pour la définition de la Performance de l'Indice.

(2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel brut est calculé entre la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Veuillez vous référer à la méthodologie de calcul des Taux de Rendement Annuel en page 2.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 7 octobre 2032) exprimée en pourcentage de son niveau de clôture à la date de constatation initiale⁽¹⁾.



Evolusis IX

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

« Evolusis IX »

Scénario défavorable : performance de l'Indice strictement inférieure à -50 % à l'échéance des 10 ans

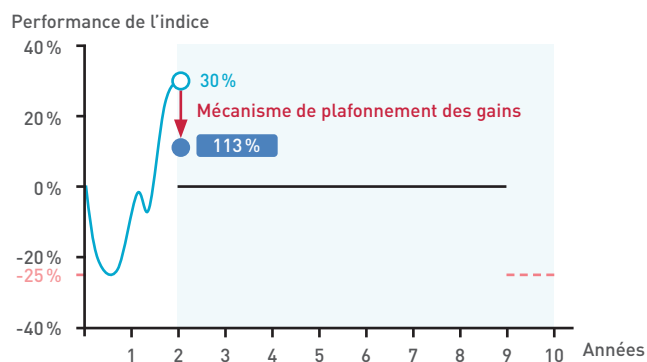
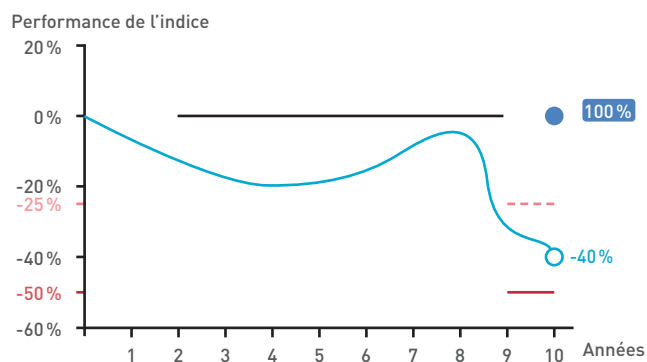
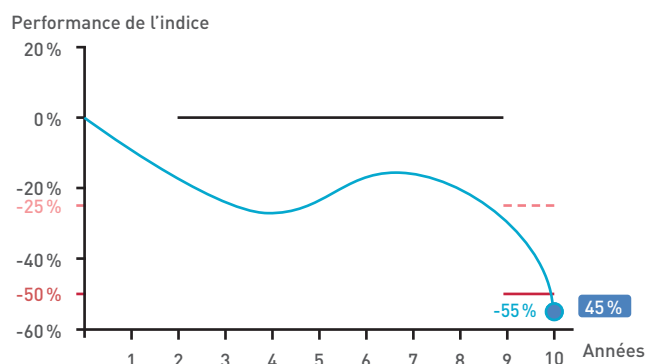
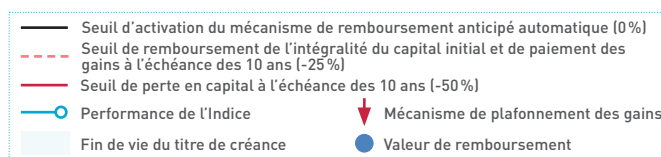
- À l'issue des années 2 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est strictement négative. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, et le titre de créance continue.
- À l'échéance des 10 ans, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est de -55%. L'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la baisse⁽³⁾ de l'Indice, soit 45% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel brut est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice, soit -7,55%⁽²⁾⁽³⁾.
- Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital. Dans le cas défavorable où la Performance de l'Indice⁽¹⁾ serait strictement inférieure à -50% à la date de constatation finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital initial. Cette perte serait totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable (-100%).

Scénario médian : performance de l'Indice comprise entre -25% (exclu) et -50% (inclus) à l'échéance des 10 ans

- À l'issue des années 2 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est strictement négative. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, et le titre de créance continue.
- À l'échéance des 10 ans, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est égale à -40% et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%, mais en dessous du seuil de -25%. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel brut est alors nul⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel brut de -4,90%⁽²⁾⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'Indice.

Scénario favorable : performance positive de l'Indice à l'issue de la deuxième année (mécanisme de plafonnement des gains)

- À la 1^{ère} date de constatation annuelle⁽¹⁾, à l'issue de l'année 2, la Performance de l'Indice⁽¹⁾ est positive (+30%). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, et le titre de créance s'arrête.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 6,50% par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, soit 113% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel brut est alors égal à 5,81%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel brut de 12,89%⁽²⁾⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et pour la définition de la Performance de l'Indice.
 (2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel brut est calculé entre la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Veuillez vous référer à la méthodologie de calcul des Taux de Rendement Annuel en page 2.
 (3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (7 octobre 2022) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 7 octobre 2032) exprimée en pourcentage de son niveau de clôture à la date de constatation initiale⁽¹⁾.
 (4) L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets puis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

Zoom sur l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 %

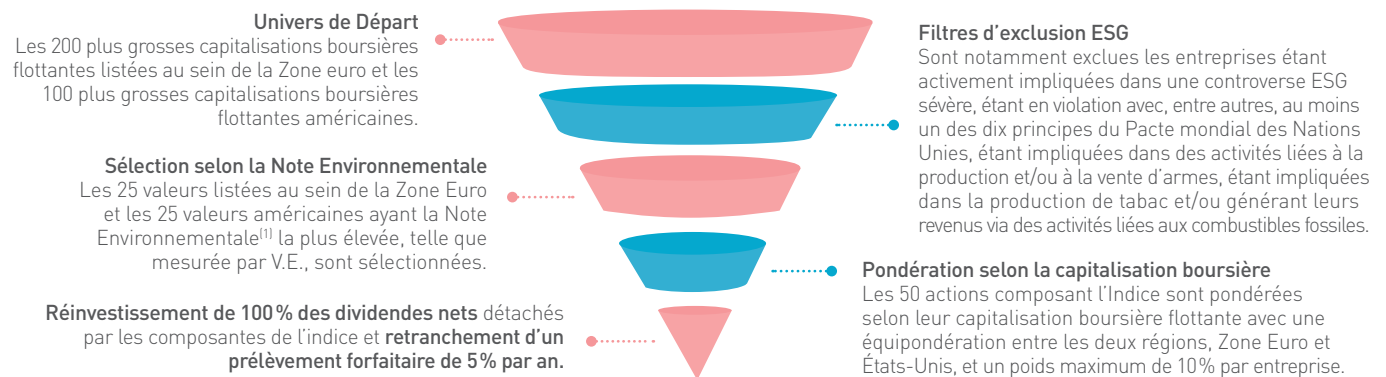
L'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 % est un indice actions créé, calculé et publié par Euronext® depuis le **05 mai 2021**, en partenariat avec **V.E (anciennement Vigeo Eiris)** agence indépendante d'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

6

Il est composé de 25 valeurs listées au sein de la Zone Euro et de 25 valeurs américaines suffisamment liquides et non impliquées dans des controverses ESG sévères grâce à l'utilisation de plusieurs filtres d'exclusion ESG, et sélectionnées selon leur Note Environnementale⁽¹⁾ (basés sur des critères définis par V.E.). Ces 50 actions sont ensuite pondérées selon leur capitalisation boursière flottante en équipondérant les deux régions Zone Euro et États-Unis sous la contrainte d'un poids maximum de 10% par entreprise. Ce processus de sélection et pondération est effectué trimestriellement.

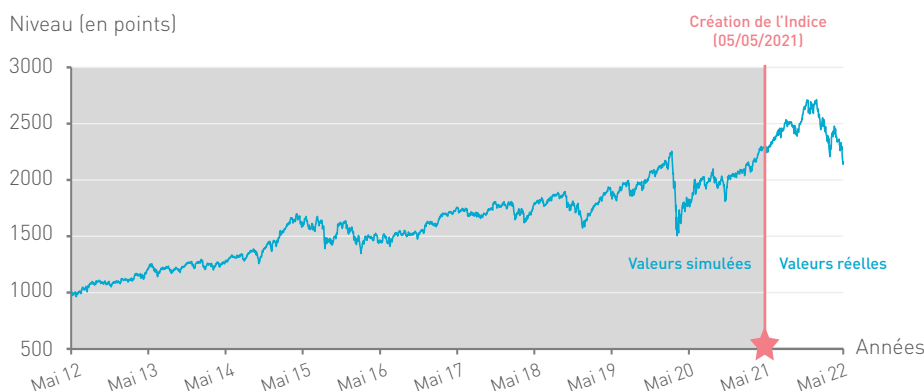
L'indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice classique ne réinvestissant pas les dividendes. Pour information, le niveau moyen des dividendes nets distribués par les actions composants l'indice Euronext Transatlantic Environment 50 Decrement 5 % est de 2,45% par an depuis le 10 mai 2012 (source : Bloomberg).

Processus de création de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 %



Évolution de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5 % (dividendes réinvestis)

Toutes les données précédant le 5 mai 2021 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Performances cumulées et simulées au 11 mai 2022	
1 an	-4,57%
3 ans	15,49%
5 ans	22,94%
10 ans	112,70%

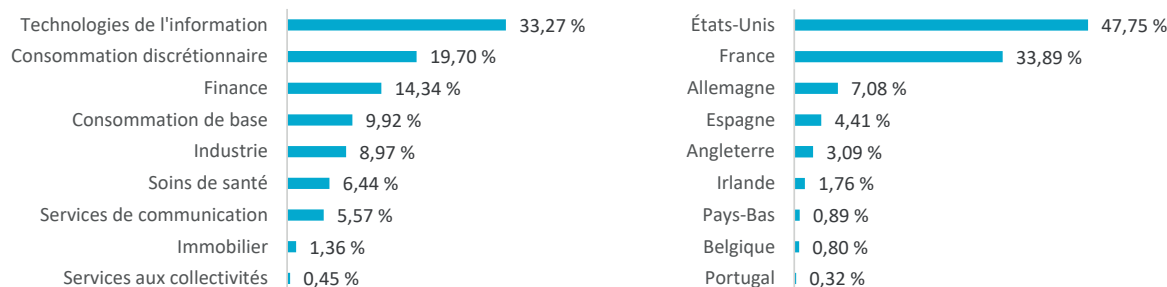
Source : Euronext® (pour la période du 11 mai 2012 au 11 mai 2022), Bloomberg, au 11 mai 2022.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Citigroup et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://live.euronext.com/en/product/indices/NL0015000BW1-XPAP>. Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.boursedirect.fr/fr/marche/euronext-paris/en-transatlantic-environment-5-NL0015000BW1-ETE5D-EUR-XPAP/seance>. Pour plus de détails sur V.E., voir en page 8.

(1) Attribuée par V.E selon leur méthodologie Equitics® et regroupant des critères environnementaux liés à des problématiques de management interne, de supply chain et de sécurité des produits. Chaque émetteur se voit attribuer une note Environnementale sur 100 (la note la plus élevée étant la meilleure).

Répartition sectorielle et géographique de l'Indice



Source : Bloomberg, Citi, au 11 mai 2022.

Principales caractéristiques financières du titre de créance

Code ISIN	FR001400AFS0
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Émetteur	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽¹⁾
Garant	Citigroup Global Markets Limited ⁽¹⁾
Règlement / Livraison	Euroclear France
Devise	EUR
Offre au public	Oui, en France et au Luxembourg.
Période de commercialisation	Du 13 juin 2022 au 7 octobre 2022 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (50 000 000 euros), la commercialisation du titre de créance « Evolusis IX » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 7 octobre 2022 ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Sous-jacent	Indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5% (code Bloomberg : ETE5D Index ; ISIN : NL0015000BW1). L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an .
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Montant de l'émission	50 000 000 euros
Valeur nominale	1 000 euros
Prix d'émission	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 titre de créance
Performance de l'Indice	La Performance de l'Indice à une date de constatation annuelle donnée ou à la date de constatation finale est l'écart entre son niveau de clôture à cette date et son niveau de clôture à la date de constatation initiale exprimée en pourcentage de son niveau de clôture à la date de constatation initiale.
Date d'émission	13 juin 2022
Date de constatation initiale	7 octobre 2022
Dates de constatation annuelle	7 octobre 2024, 7 octobre 2025, 7 octobre 2026, 7 octobre 2027, 9 octobre 2028, 8 octobre 2029, 7 octobre 2030, 7 octobre 2031.
Dates de remboursement anticipé automatique	5 décembre 2024, 5 décembre 2025, 7 décembre 2026, 7 décembre 2027, 5 décembre 2028, 5 décembre 2029, 5 décembre 2030, 5 décembre 2031.
Date de constatation finale	7 octobre 2032
Date d'échéance	7 décembre 2032 (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
Marché secondaire	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00%. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la Section Avertissement en page suivante.
Commission de vente	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,90% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Agent de calcul	CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure, le 11 mai 2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Avertissements importants : Evolusis IX

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾) et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de sa valeur (en raison notamment de l'évolution de la performance du Sous-jacent et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié au Sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5%.

Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice : afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter l'Indice, du produit notamment, la documentation juridique⁽²⁾ prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé automatique du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » ci-dessous pour plus d'informations.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable d'investir dans le produit. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre. **Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.** Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du Prospectus » ci-après et de lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus du produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit cette dernière prévaut. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.**

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des **Conditions Définitives** (Issue Terms) rédigées dans le cadre du **Prospectus de Base** dénommé « Citi US \$ 80, 000, 000 Global Medium Term Note Programme » en date du 17 décembre 2021 (tel que complété ou modifié par des suppléments en date du **1^{er} février 2022**, **16 mars 2022** et du **5 mai 2022**). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (*Central Bank of Ireland*, « CBI ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base, les Conditions Définitives (Issue Terms), sont disponibles sur le site fr.citifirst.com/FR, sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles à l'adresse fr.citifirst.com/FR001400AFS0. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les Investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/FR/Documentation-legale/Base-prospectus-Notes> ou de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

DISPONIBILITÉ DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS : La dernière version du document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR001400AFS0&lang=FR&jurisdiction=FR>.

GARANT : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), [le « Garant »]. Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

DONNÉES DE MARCHÉS : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

RACHAT À L'INITIATIVE DE L'INVESTISSEUR : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du produit aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

FRAIS, FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES AU CONTRAT D'ASSURANCE : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

CONFLIT D'INTÉRÊTS : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

RESTRICTION DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit. **RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ETATS-UNIS :** Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la « Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « US Person » tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Réglementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

AGRÈMENT : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

INFORMATIONS RELATIVES À V.E. : V.E, filiale de Moody's anciennement appelée Vigeo Eiris, est une agence indépendante qui se positionne en acteur mondial de l'analyse ESG. V.E évalue le niveau d'intégration par les organisations de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance à leur stratégie, leurs opérations et leurs fonctions managériales. V.E se base sur une méthodologie exclusive et des process reconnus qui garantissent la pertinence de ses analyses et opinions. La méthodologie de V.E est complexe, propriétaire (et par conséquent confidentielle et commercialement sensible), peut ne pas être complètement divulguée, et peut différer des autres méthodologies de score ESG utilisées par d'autres fournisseurs. Plus d'informations sur V.E sont disponibles sur demande auprès de cette dernière.

AVERTISSEMENT RELATIF À EURONEXT : Euronext Paris S.A. ainsi que toute filiale directe ou indirecte détient tous droits de propriété (intellectuelle) relatifs à l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5%. Euronext N.V., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5%, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul et/ou la diffusion de l'indice Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5%, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. Euronext® Transatlantic Environment 50 Decrement 5% est une marque déposée d'Euronext Paris S.A., ainsi que de toute filiale directe ou indirecte.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2022.



www.afi-esca.com

AFI ESCA : Compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 12 359 520 euros. R.C.S. Strasbourg 548 502 517. Siège social : 2, quai Kléber 67000 Strasbourg.

Merci d'adresser toute votre correspondance à : AFI ESCA - CS 30441 - 67008 Strasbourg Cedex.

www.afi-esca.lu

AFI ESCA Luxembourg S.A. : Compagnie d'assurance vie. Entreprise soumise à l'autorité du Commissariat aux Assurances. société de droit luxembourgeois au capital social de 13.000.000 EUR. R.C.S. Luxembourg n° B175991, matricule 2013 2204 277. Siège social : 4, rue du Fort Wallis - L-2714 LUXEMBOURG.